

Trains régionaux : perdus dans la jungle des tarifs

Entre couacs et refonte de la grille tarifaire, les utilisateurs des TER sont en plein désarroi

Zou ou pas Zou ? Interrail ou pas Interrail ? Quid de la Carte Avantage ? Des réductions pour les enfants ? En ce début d'été, dans la jungle des tarifs des Trains express régionaux (TER), les usagers de Paca sont complètement paumés. Tentons un débroussaillage.

Tout d'abord, depuis le 1er avril, le tarif des billets TER et Zou a été revu à la hausse : + 2,82% pour les billets achetés à l'unité, + 4,57% pour les abonnements monomodaux. Pour justifier cette mesure, la Région évoque "l'évolution à la hausse des coûts des transports, des redevances et des charges". Mais début juillet, des usagers ont également eu la mauvaise surprise de ne plus pouvoir réserver leurs places avec le pass Interrail, un tarif spécial pour les Européens qui peuvent ainsi voyager dans 33 pays plus facilement.

Face à la polémique enflant sur les réseaux sociaux, le président de la Région Renaud Muselier a répondu : "Le Pass Interrail est, et restera, bien accepté sur le réseau TER en Région Sud". Autre couac de communication : au début du mois, sur son site TER Sud, la SNCF, indiquait que certains abonnements et non des moindres (carte avantage, cartes Liberté, tarif découverte etc.) n'étaient plus utilisables. La SNCF évoquait une "évolution par anticipation" de la refonte de la grille tarifaire votée par le Conseil régional, mais applicable au 5 janvier 2023 seulement. Contactée par La Provence, la Région dément : "Aucune anticipation n'est prévue avant cette date".

Pour autant, une "harmonisation des tarifs" doit bien intervenir en début d'année prochaine. Trains et bus régionaux et départementaux sont concernés.

Passer de 230 tarifs à 10



Une "harmonisation des tarifs" doit bien intervenir en début d'année prochaine. Photo : Ph archives v. suau

Sur le papier, il s'agit de passer de 230 tarifs différents à seulement dix. "Il s'agit surtout d'affirmer une politique en faveur du report modal vers les transports collectifs", explique Jean-Pierre Serrus, vice-président de la Région Sud en charge des transports.

À recettes constantes (120 millions d'euros pour 600 millions dépensés pour les trains et les bus), la Région veut "rééquilibrer" les avantages consentis et augmenter son offre : "Nous ambitionnons de passer de 65 à 70 millions de voyages chaque année à 4 millions de plus". Cette nouvelle grille tarifaire "plus juste, plus équitable, plus écologique" est destinée à "favoriser l'utilisation régulière de nos lignes". La Région donne ainsi "priorité absolue aux formules d'abonnement". Et assure que les tarifs solidaires seront accessibles à un plus grand nombre de voyageurs : "Nous

avons un dispositif qui concerne 13% d'usagers, nous voulons le porter à 25%. En dessous de 500 euros de quotient familial, ils bénéficieront 90% de réduction sur l'abonnement."

"C'est bien le seul point positif", estime Jean-Michel Pascal, délégué régional de la fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT), qui a "passé des heures à décrypter la nouvelle gamme tarifaire" et en livre un bilan très critique. Ainsi, d'ores et déjà, "les réductions de 30 à 50% permises par la carte Avantage SNCF sont supprimées pour l'achat des billets TER". Pour les trajets les plus courts (Marseille Blancarde/Marseille Saint-Charles par exemple), on passe d'un tarif de base de 1,50€ à 2,10€. Il faudra acheter dix tickets pour avoir droit à une remise ramenant l'unité à 1,50€; (soit le tarif actuel).

Concernant la carte Zou, "il était question de la supprimer mais devant le tollé des usagers, la Région a réservé une réduction de 50% sur l'achat des billets pour les familles à quotient familial inférieur à 710 euros". Pour les autres usagers, la carte Zou reste au même prix annuel de 30€, mais la réduction des billets passera de 50% à 30%. En outre, "la réduction de 75% sur les billets achetés par 10 passera à 30%, sauf à acheter par 30, 20 ou 10 voyages à utiliser sur un mois pour obtenir 70%, 60% ou 55% de réduction". La remise de 50% pour les accompagnateurs de la carte Zou est remplacée par un tarif "mini-groupe" : 30% pour 3 personnes, 40% pour 4, 50% pour 5 et 6 personnes.

Enfin la Fnaut se dit "sidérée" par la modification du tarif enfant (4 à 12 ans), qui ne sera plus cumulable avec les autres réductions... Dans sa brochure sur les nouveaux tarifs, la

Région assure qu'elle s'est "donné pour objectif de simplifier la vie des usagers".

C'est pas gagné. Jean-Pierre Serrus se

donne six mois pour "accompagner les usagers afin qu'ils fassent le bon choix". ■

par Sophie Manelli

